## La Présidente du tribunal administratif de Poitiers

Vu le code de justice administrative et notamment son article R 226-6;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 portant mutation de Madame Nathalie MASSIAS en qualité de président du tribunal administratif de Poitiers à compter du 3 septembre 2012 ;

Vu l'arrêté du 28 février 2013 portant mutation de Madame Sophie TESTON, Attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre mer aux fonctions de greffier en chef;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie TESTON, Attachée d'administration, greffier en chef du tribunal administratif, Mme Caroline NOIRIEL, secrétaire administrative de classe normale, greffier de chambre assure son intérim ou sa suppléance.

<u>Article 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline NOIRIEL, l'intérim ou la suppléance du greffier en chef est assurée par Mmes Nadia COLLET ou Dominique GERVIER, secrétaires administratives de classe normale, greffiers de chambre.

<u>Article 3</u>: Le greffier en chef est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs des départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Charente-Maritime.

Fait à Poitiers, le 1<sup>er</sup> décembre 2015

Le président,

Nathalie MASSIAS

1- mand